



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 39 de l'ordre du jour provisoire*

Culture de paix

Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Objectif de la Décennie	4-5	3
III. Mobilisation des États Membres, des organismes des Nations Unies et de la société civile pendant l'Année internationale de la culture de la paix	6-26	4
IV. Participation des États Membres au cours de la Décennie, notamment des comités nationaux et des centres de coordination nationaux	27-30	8
V. Responsabilité de l'UNESCO en tant qu'organisation chef de file pour la Décennie	31-33	9
VI. Rôle des organes compétents des Nations Unies, en particulier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Université pour la paix	34-45	10
VII. Diffusion de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix	46	13
VIII. Éducation pour une culture de la paix et de la non-violence	47-50	13
IX. Rôle de la société civile	51-53	13

* A/56/150.

** La note de bas de page requise par l'Assemblée générale dans la résolution 54/248 ne figurait pas dans le texte présenté.



X.	Rôle des médias et des nouvelles technologies de l'information et de la communication	54-57	14
XI.	Rapports sur la Décennie et sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action	58-60	15

I. Introduction

1. Dans un monde qui évolue rapidement et profondément et qui est marqué par l'importance accrue accordée aux questions d'éthique, une culture de paix offre aux générations futures des valeurs susceptibles de les aider à forger leur destin et à participer activement à la construction d'une société plus juste, plus humaine, plus libre et plus prospère et d'un monde plus pacifique.

2. La promotion d'une culture de paix doit devenir une priorité du système des Nations Unies tout entier si l'on veut surmonter les problèmes liés à une telle entreprise. La création du système des Nations Unies proprement dit, fondée sur des valeurs et des objectifs universels, était un acte de premier plan en faveur d'une culture de paix. Les instruments internationaux adoptés sous les auspices du système des Nations Unies, ainsi que les déclarations et plans d'action émanant des récentes conférences mondiales, témoignent de l'élaboration et de l'étoffement de normes, de valeurs et d'objectifs qui sont largement partagés et qui peuvent être considérés comme étant l'élément de base de la notion de culture de paix, qui continue d'évoluer.

3. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 55/47, intitulée « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 », que l'Assemblée générale a adoptée le 29 novembre 2000 et dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport sur l'application de cette résolution. Le rapport comporte plusieurs sections correspondant aux paragraphes du dispositif de la résolution. Sa table des matières s'appuie largement sur le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur le chemin parcouru par cette organisation dans la mise en oeuvre du Programme d'action sur une culture de la paix et sur la coopération avec le système des Nations Unies dans ce domaine (document 161 EX/17). Le Conseil exécutif de l'UNESCO a examiné le rapport du Directeur général à sa cent soixante et unième session et s'en est inspiré pour adopter la décision suivante :

Le Comité exécutif,

1. *Ayant examiné* le document 161 EX/17,
2. *Réaffirmant* la résolution 28 C/5.12 par laquelle la Conférence générale reconnaît que la promo-

tion d'une culture de la paix est l'expression de la mission fondamentale de l'UNESCO qui est « de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples »,

3. *Rappelant* sa décision 155 EX/9.6 par laquelle il invite les États Membres, les institutions du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à célébrer l'Année internationale de la culture de la paix en l'an 2000,

4. *Constate avec satisfaction* que l'UNESCO a su réaliser au cours de l'Année internationale de la culture de la paix une mobilisation planétaire avec la participation des États Membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et des innombrables individus qui se sont engagés à appliquer les principes d'une culture de la paix dans leur vie quotidienne;

5. *Félicite* le Directeur général pour l'ampleur et l'efficacité de l'ensemble des actions entreprises;

6. *Note* que l'UNESCO a été désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 55/47, organisme chef de file de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde;

7. *Invite* les États Membres et tous les partenaires de l'UNESCO à poursuivre et approfondir leur engagement en faveur d'une culture de la paix au cours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010);

8. *Encourage* le Directeur général à poursuivre son action de coordination et de mobilisation en faveur de la culture de la paix, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies.

II. Objectif de la Décennie

4. L'objectif de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, tel qu'énoncé au paragraphe 1 de la résolution 55/47, est de donner un

nouvel élan au mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix, après la célébration en 2000 de l'Année internationale de la culture de la paix. Ce mouvement, prôné dans la Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix, adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/243 du 13 septembre 1999, est fondé sur des partenariats entre les différents acteurs visés par la Déclaration, notamment les États Membres, la société civile, le système des Nations Unies et les particuliers, un rôle déterminant devant être joué par les parents, les enseignants, les hommes politiques, les journalistes, les groupes et organismes religieux, les intellectuels, les personnes participant à des activités scientifiques, philosophiques, créatrices et artistiques, les agents sanitaires et humanitaires, les agents sociaux, les gestionnaires à tous les niveaux et les organisations non gouvernementales. L'action de tous ces acteurs assurera la promotion d'une culture de la paix dans les huit domaines ci-après, mentionnés dans le Programme d'action :

- Renforcement d'une culture de la paix par l'éducation;
- Promotion d'un développement durable sur les plans économique et social;
- Promotion du respect de tous les droits de l'homme;
- Mesures visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Mesures visant à favoriser la participation à la vie démocratique;
- Mesures visant à promouvoir la compréhension, la tolérance et la solidarité;
- Mesures visant à soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances;
- Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

5. Dans son rapport sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (A/55/377), le Secrétaire général a déclaré que « les orientations du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix définies ci-dessus correspondaient toutes à des secteurs prioritaires de l'action de l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation; ce qui était nouveau, c'était qu'elles étaient désormais associées les unes aux autres

en un ensemble conceptuel cohérent, celui d'une culture de la paix et de la non-violence. Certes, l'Organisation des Nations Unies avait souvent lié de grands secteurs thématiques (par exemple la démocratie, le développement et la paix, ou encore l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement et la paix). Mais c'était la première fois que tous les secteurs de son action étaient intégrés les uns aux autres en un cadre unique, propre à maximiser leurs complémentarités et leurs synergies » (par. 3).

III. Mobilisation des États Membres, des organismes des Nations Unies et de la société civile pendant l'Année internationale de la culture de la paix

6. Les progrès d'une campagne mondiale pouvant se mesurer en termes de valeurs partagées et d'actions concrètes, mais aussi au niveau de la « prise de conscience » des participants, la stratégie de l'Année internationale prévoyait :

- Le lancement d'une campagne de sensibilisation du public fondée sur les valeurs universelles d'une culture de la paix;
- La promotion par un large éventail de partenaires (États Membres, organismes des Nations Unies et société civile) d'actions (événements à court terme et projets à long terme) en faveur d'une culture de la paix;
- La mise au point d'instruments de communication et d'information qui fassent sentir aux participants qu'ils jouent un rôle important dans la mise en oeuvre d'une campagne mondiale, efficace et de longue haleine visant à promouvoir une culture de la paix.

7. La campagne de sensibilisation du public s'appuyait sur le Manifeste 2000, signé pendant l'Année internationale par plus de 1 % de la population mondiale. Le Manifeste a été rédigé en 1999, en prévision de l'Année internationale, par des lauréats du prix Nobel de la paix qui se sont inspirés des résolutions pertinentes de l'ONU. Les six points sur lesquels porte le Manifeste correspondent, pour l'essentiel, aux six valeurs jugées essentielles pour les relations internationales au XXI^e siècle, telles que mentionnées dans la Déclaration du Millénaire figurant dans la résolution

55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000, à savoir : la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités. Le Manifeste 2000 transpose les principes de base d'une culture de la paix, tels qu'ils ressortent de la langue et des préoccupations de la diplomatie internationale, dans le langage et les comportements de la vie de tous les jours :

- *Le respect de toute vie.* Respecter la vie et la dignité de tout être humain sans discrimination ou préjudice.
- *Le rejet de la violence.* Pratiquer activement la non-violence, rejeter la violence sous toutes ses formes : physique, sexuelle, psychologique, économique et sociale, en particulier celle qui s'exerce à l'encontre des plus défavorisés et des plus vulnérables, tels que les enfants et les adolescents.
- *Le partage avec autrui.* Partager son temps et ses ressources matérielles dans un esprit de générosité pour mettre un terme à l'exclusion, l'injustice et l'oppression politique et économique.
- *L'écoute axée sur la compréhension.* Défendre la liberté d'expression et la diversité culturelle en privilégiant toujours le dialogue et l'écoute, plutôt que de se laisser aller au fanatisme, au dénigrement et au rejet de l'autre.
- *La préservation de la planète.* Promouvoir un comportement de consommateur responsable et des pratiques de développement qui respectent toutes les formes de vie et préservent l'équilibre naturel de la planète.
- *La redécouverte de la solidarité.* Contribuer au développement communautaire avec la pleine participation des femmes et dans le respect des principes démocratiques, afin de créer ensemble de nouvelles formes de solidarité.

8. Traduit dans plus de 50 langues et signé par de nombreux chefs d'État et de gouvernement, le Manifeste 2000 a été diffusé dans le monde entier afin de recueillir les signatures de tous ceux qui s'engageaient à en appliquer les principes dans leur vie quotidienne. Suite à cette campagne, à la fin de l'Année internationale, l'UNESCO avait recueilli par le biais de son réseau plus de 74 millions de signatures. Ces signatures sont venues du monde entier. Plus d'un million de signatures ont été recueillies dans chacun des pays sui-

vants : Brésil, Colombie, Inde, Japon, Kenya, Népal et République de Corée. Des précisions concernant la collecte des signatures sont disponibles sur le site Web <<http://www.unesco.org/cp>>, notamment des données détaillées portant sur les 20 pays ayant recueilli chacun plus de 100 000 signatures.

9. Un large éventail de matériel promotionnel et médiatique a été élaboré et distribué ou diffusé à l'occasion de l'Année internationale, notamment un spot télévisé dans lequel les photographies de lauréats du prix Nobel de la paix illustraient les six points du Manifeste, des spots radio, des pages de publicité dans les journaux, des affiches, des brochures, des épinglettes, des tee-shirts, des drapeaux, des cartes postales et autres matériels imprimés. À la suite d'un appel international et d'un concours qui ont donné lieu à plusieurs centaines de propositions, on a choisi un logo reprenant l'un des slogans de la campagne « Peace is in our hands » (« cultivons la paix » et « cultivemos la paz » en français et en espagnol, respectivement). Les slogans et les logos ont donné une identité visuelle au mouvement en faveur d'une culture de la paix et continuent à être largement diffusés et reproduits sous diverses formes dans le monde entier.

10. Le matériel destiné aux médias (spots télévisés, spots radio et coupures de presse) a été traduit et diffusé par les médias nationaux dans plus de 100 pays, à compter du premier jour de l'Année internationale, le 19 septembre 1999, avec le concours des commissions nationales pour l'UNESCO et des bureaux hors Siège de l'Organisation. En France, pour ne citer qu'un exemple, les médias ont offert à la campagne des espaces publicitaires d'une valeur estimée à 6 millions de francs français.

11. Le point culminant de la campagne médiatique a été le lancement simultané de l'Année internationale dans plus de 100 pays le 14 septembre 1999, date qui coïncidait avec celle de la Journée internationale de la paix et du jour d'ouverture de la session de l'Assemblée générale. Ce même jour, dans de nombreux pays, les chefs d'État ou de gouvernement ont présidé des cérémonies et des manifestations publiques et assisté à des conférences de presse. Le 19 septembre 2000, Journée internationale de la paix, le bureau de l'UNESCO à New York a organisé une cérémonie au cours de laquelle la liste des signataires du Manifeste 2000 a été symboliquement remise au Président de l'Assemblée générale par les jeunes de certains des

pays ayant recueilli la plupart des signatures (Brésil, Colombie, Inde, France et Japon).

12. Conformément à la stratégie proposée dans le Programme d'action en faveur d'une culture de la paix, des partenariats pour l'Année internationale de la culture de la paix ont été établis aux niveaux national et international avec les États Membres, la société civile et l'Organisation des Nations Unies. Ce système de partenariats comporte deux réseaux parallèles, dont l'un s'appuie sur des centres de coordination nationaux et l'autre sur les organisations internationales.

13. Durant l'Année internationale, l'UNESCO a mis au point des outils de communication et d'information s'appuyant sur l'Internet pour permettre aux particuliers et aux organisations de sentir que leurs activités jouent un rôle important dans le déroulement d'une campagne mondiale, efficace et à long terme visant à promouvoir une culture de la paix. Le site Web destiné au public <<http://www.unesco.org/iycp>> contenait des informations régulièrement mises à jour concernant les partenaires et les événements et les projets qu'ils organisaient, ainsi que des articles consacrés à ces activités. Les centres de coordination nationaux et les partenaires des ONG internationales diffusaient directement des informations sur un site Internet « privé » <<http://www.unesco.org/iycptec>> auquel ils avaient accès grâce à un code personnalisé. Ces informations étaient directement transférées au site public. Ce système Internet, qui met un grand nombre de renseignements fiables à la disposition du public, moyennant un travail d'édition minimal effectué au siège de l'UNESCO, sera maintenu pendant la Décennie.

14. Au niveau national, la participation des États Membres et de leurs sociétés civiles était assurée grâce à un réseau de centres de coordination nationaux regroupant 160 commissions nationales pour l'UNESCO et plus de 50 bureaux hors siège de l'Organisation. Plus de 1 500 de ces partenaires nationaux et locaux sont inscrits sur le site Web, notamment 488 ONG ou associations nationales, 266 écoles (dont certaines font partie du système des écoles associées de l'UNESCO), 250 ONG ou associations locales (y compris les clubs UNESCO), 185 universités, 109 entreprises, 87 organismes des Nations Unies, 72 organisations de médias, 62 autorités ou organismes nationaux ou régionaux et 48 villes ou autorités locales. Plus de 300 articles consacrés aux activités menées dans 138 pays sont affichés par les centres de coordination nationaux sur le site Web, notamment 81 articles émanant d'Europe et

d'Afrique du Nord, 69 d'Afrique, 76 d'Amérique latine, 63 d'Asie et du Pacifique et 32 des États arabes. Outre cette information, l'action menée dans certains pays fait l'objet d'un affichage sur le site Web et dans les publications des commissions nationales pour l'UNESCO et des bureaux hors siège de l'Organisation, dans les langues nationales concernées.

15. Pour faire intervenir la société civile au niveau international, un accord type de partenariat a été établi par le Comité de liaison ONG-UNESCO et distribué aux ONG internationales associées à l'UNESCO, au Conseil économique et social et au Département de l'information du Secrétariat de l'ONU. Des accords de partenariat ont été signés par 180 ONG internationales. En mobilisant leurs réseaux nationaux, celles-ci ont assuré la publicité de l'Année internationale, recueilli des dizaines de millions de signatures pour le Manifeste 2000 et organisé des centaines de manifestations-phares et de projets en faveur d'une culture de la paix. Des articles concernant ces initiatives sont publiés sur le site Web susmentionné. Nombre de ces organisations ont consacré des sections de leur propre site Internet et de leurs publications imprimées à l'Année internationale et à leurs activités à ce sujet.

16. Les ONG internationales ont analysé les actions de l'Année internationale et les perspectives de la Décennie lors d'un colloque qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2000 au siège de l'UNESCO. Organisé par le Comité de liaison avec les ONG, ce colloque, au cours duquel le Directeur général de l'UNESCO a pris la parole, réunissait plus de 400 participants représentant plus de 130 ONG. Le résumé des travaux des huit ateliers du colloque, correspondant aux huit points du Programme d'action des Nations Unies, est disponible sur le site de l'Année internationale. Leurs conclusions ont posé les bases du programme des ONG pour la Décennie. Ce colloque s'accompagnait d'un forum sur l'Internet et d'une exposition qui présentait les réalisations et les activités des divers partenaires de l'Année internationale, tant au niveau national qu'international.

17. Qu'il s'agisse de manifestations phares ou de projets à plus long terme en faveur de la culture de la paix, de nombreuses initiatives ont été prises au cours de l'année par les réseaux susmentionnés de partenaires institutionnels de l'UNESCO, d'organismes des Nations Unies et d'organisations nationales et locales : manifestations et projets de portée nationale, réunions, ateliers, conférences, programmes de formation, initiatives en milieu scolaire, concerts et spectacles, événe-

ments sportifs, matériels et jeux pédagogiques, conférences de presse, camps de jeunesse, festivals et défilés, croisières et campagnes pour la paix, concours et expositions artistiques, publications, communications dans les médias et sur les sites internet. Une masse considérable d'informations, trop abondantes pour figurer dans le présent rapport, est disponible sur le site officiel de l'Année internationale.

18. Il faut mentionner en particulier la mobilisation de l'ensemble du réseau du projet des écoles associées de l'UNESCO au niveau des salles de classe, terrains de jeu, écoles et espaces communautaires et son action promotionnelle en faveur du Manifeste 2000 dans le cadre de l'Année internationale. Entre autres activités pédagogiques, outre les nombreuses manifestations et rencontres internationales d'étudiants et d'enseignants des écoles associées, on retiendra le concours international de dessins animés « Cartoon 2000 Contest » organisé en collaboration avec le Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle et la production et la diffusion d'affiches calendriers et d'une version actualisée de la mallette de la paix. Un prix spécial dit des « piliers de la paix » sera décerné à certaines écoles du réSEAU pour leur travail exemplaire en faveur d'une culture de la paix. Dans l'Europe du Sud-Est, le projet pilote « Solutions pacifiques pour sortir d'un conflit par le biais de l'éducation » (PACE) lancé en juillet 2000 devrait rassembler les écoles associées de la sous-région pour réaliser des projets conjoints et élaborer des partenariats en faveur de la paix et de la gestion des conflits.

19. Pour réaliser l'objectif à long terme de l'éducation pour une culture de la paix, l'UNESCO a entrepris d'aider les États Membres à élaborer des plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix. Cette aide porte sur les programmes de formation des enseignants et la refonte des programmes dans la perspective des droits de l'homme, de la paix, de la démocratie, de l'éducation civique, de l'éducation pour la non-violence, la tolérance et la compréhension internationale et du respect de la diversité linguistique et culturelle, l'accent étant mis en particulier sur les plans nationaux d'éducation relative aux droits de l'homme.

20. Afin de contribuer à l'Année internationale pour la culture de la paix, un grand nombre de partenaires parmi lesquels figurent des ONG actives dans le domaine de l'éducation (Civitas, International Education, Mouvement scout mondial, etc.) des universités, des

chaires UNESCO et des agences de coopération (Italian Cooperation, Agence danoise d'aide au développement, Agence norvégienne de coopération pour le développement) ont produit et diffusé des matériels pédagogiques relatifs à la culture de la paix : livres, brochures, jeux matériels, audiovisuels, sites Internet, manuels, de formation des maîtres, trousseaux et ensembles pédagogiques souvent dans les langues locales et fréquemment associés au message du Manifeste 2000. De leur côté, les jeunes ont aussi produit des matériels pédagogiques, à l'occasion notamment de concours artistiques, photographiques ou littéraires, de séminaires et conférences d'étudiants, de débats et de camps de vacances.

21. La contribution des femmes à une culture de la paix a fait l'objet de nombreuses réunions et publications au cours de l'Année internationale. Tant au niveau national que sous-régional, l'Année a été marquée par de nombreuses activités de suivi (réunions, stages de formation et publications) de la Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix organisée à Zanzibar en mai 1999. Des études ponctuelles sur le comportement et l'expérience des femmes en matière de construction de la paix ont été entreprises au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine, en Namibie, en Sierra Leone, en Somalie et en Tanzanie et ont permis d'élaborer un module de formation qui s'inspire en partie de ces travaux. La conférence régionale intitulée « Les femmes d'Asie pour une culture de la paix », organisée par le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam avec le concours de l'UNESCO et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a réuni à Hanoi en décembre 2000 les représentants de 35 pays.

22. Dans le cadre de l'Année internationale de la culture de la paix, plusieurs projets nationaux mobilisateurs ont été lancés. De tels projets sont en voie de réalisation au Cambodge, au Guatemala, au Mali et en Fédération de Russie.

23. Au Cambodge, conformément à une recommandation de la Conférence nationale sur la culture de la paix réunie à Phnom Penh les 10 et 11 décembre 1999, une étude a été entreprise sur les meilleures pratiques, tant traditionnelles que novatrices, de prévention et de résolution des conflits au Cambodge. La première phase de ce travail, réalisée en liaison avec le Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh, concerne les zones rurales situées aux frontières du Viet Nam et de la Thaïlande.

24. Au Guatemala, le projet national « Culture de la paix au Guatemala », réalisé par l'UNESCO et le Ministère de l'éducation guatémaltèque avec un financement du Gouvernement italien a associé les écoles, les municipalités, les associations de jeunes et l'opinion publique en général à des débats et activités diverses. Outre le rôle actif joué dans la campagne de signatures du Manifeste 2000, voici quelques-unes des activités et manifestations consacrées au thème de la culture de la paix dans le cadre de ce projet : le mouvement « Promotion 2000 », avec la participation de plus de 5 000 étudiants en fin d'études; des séminaires de formation à l'intention des enseignants, des militants de la paix et des « agents multiplicateurs »; des propositions s'inscrivant dans le cadre de la réforme des programmes de l'éducation nationale; la rencontre annuelle des membres de la Fondation pour la jeunesse; la réunion « La jeunesse guatémaltèque pour une culture de la paix à l'aube du nouveau millénaire » en liaison avec le Mouvement des jeunes pour la paix et la démocratie et le Festival annuel de la jeunesse de Xela.

25. Au Mali, le lancement du projet mobilisateur national en mars 2000 marquait le quatrième anniversaire du « Bûcher de la paix », cérémonie historique au cours de laquelle des armes furent symboliquement brûlées pour marquer la fin des dissensions internes qui avaient déchiré le pays. Entre autres activités de projet réalisées au cours de l'Année internationale figurait une étude sur la conception de la paix et des droits de l'homme au Mali par le Comité directeur du Programme national d'éducation pour une culture de la paix et des droits de l'homme (décret 98-401 de décembre 1998). En outre, en collaboration avec le Comité directeur, le bureau hors siège de Bamako et le Ministre de l'éducation nationale du Mali, l'UNESCO a consacré un séminaire à ce travail.

26. Le projet pilote « Culture de la paix en Russie en l'an 2000 » a connu un grand succès et suscité un intérêt considérable dans tout le pays. De nombreuses initiatives ont été menées par la société civile avec la participation des villes et régions de Moscou, Saint-Petersbourg, Kazan, Naltchik, Ekaterinbourg, Novossibirsk, Vladivostok, Volgograd, Tomsk, Birobidjan, Iaroslavl, Ufa, Derbent, Borisoglebsk, Novotcherkassk, Stavropol, Piatigorsk, Samara, Syktyvkar, Omsk, Elabuga et Iakutsk. Surtout, le projet a jeté les bases d'un programme fédéral sur la tolérance de la lutte contre l'extrémisme dans la société russe. L'expérience acquise par ce projet pilote et les nombreuses publica-

tions qu'il a suscitées pourront s'avérer utiles dans d'autres pays.

IV. Participation des États Membres au cours de la Décennie, notamment des comités nationaux et des centres de coordination nationaux

27. Le mode de participation des États Membres pendant la Décennie devrait être conforme à la stratégie définie dans le rapport du Secrétaire général mentionné plus haut au paragraphe 5. Cette stratégie comporte deux aspects principaux : éducation pour une culture de la paix qui place les enfants « au centre d'intérêt de la Décennie » et stratégie d'organisation du Mouvement mondial qui met l'accent sur les partenariats et les nouvelles technologies de l'information.

28. Chacune des années de la Décennie sera placée sous le signe d'un thème prioritaire différent. L'Année des Nations Unies pour un dialogue entre les civilisations constitue le thème de la première année. Les cinq premiers thèmes ont déjà été décidés en consultation avec les États membres et d'autres partenaires et il reste à décider des cinq autres thèmes. Outre le thème de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité choisi pour l'Année des Nations Unies pour un dialogue entre les civilisations en 2001, les autres thèmes retenus sont les suivants:

- 2002 : développement économique et social durable, dans le cadre de Rio 10 ans après et de l'Année internationale de l'écotourisme;
- 2003 : communication participative et libre circulation de l'information et des connaissances, dans le cadre de la Conférence mondiale sur la communication;
- 2004 : respect des droits de l'homme, dans le cadre de la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme;
- 2005 : égalité entre hommes et femmes, dans le cadre de Beijing+10.

29. Les commissions nationales et les bureaux hors siège de l'UNESCO ont constitué un réseau efficace de centres de liaison au cours de l'Année internationale, permettant de mobiliser et de coordonner les actions

menées au niveau national. Le Directeur général de l'UNESCO a adressé un message aux commissions nationales et aux bureaux hors siège de l'Organisation, pour les féliciter de ce résultat et les inviter à poursuivre leur travail pendant la Décennie, et nombreux sont ceux qui ont déjà exprimé leur intérêt et se sont déclarés prêts à continuer. Un certain nombre de comités nationaux ont été créés à l'occasion de l'Année internationale, associant la Commission nationale et le bureau hors siège de l'UNESCO (dans certains pays), ainsi que des représentants d'autres institutions gouvernementales, du système des Nations Unies et de la société civile. Ces comités devraient être maintenus au cours de la Décennie et pourraient également servir de modèle pour d'autres pays; la participation des jeunes devrait faire l'objet d'une attention particulière.

30. Au cours de la Décennie, il faudrait maintenir et élargir la participation au mouvement mondial d'associations nationales et locales, d'universités, d'écoles, de municipalités, de groupes parlementaires, d'organisations et d'entreprises des médias par l'intermédiaire des centres de liaison de chaque pays, en facilitant leur participation à des événements à court terme et des projets à long terme en faveur d'une culture de la paix. Il faudrait accorder une importance particulière à la participation des organisations de jeunes et des villes, des municipalités et des parlements nationaux en les encourageant à élaborer des plans d'action et des lois en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence.

V. Responsabilité de l'UNESCO en tant qu'organisation chef de file pour la Décennie

31. En tant qu'organisation chef de file pour la Décennie, l'UNESCO est chargée de coordonner les activités des organismes des Nations Unies en vue de promouvoir une culture de la paix, ainsi que d'assurer le lien avec les autres organisations concernées. En ce qui concerne ses propres activités, l'UNESCO a placé la culture de la paix au centre de son projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2002-2007, comme indiqué au paragraphe 2 du document 31C/4 présenté à la Conférence générale de l'Organisation, à sa trente et unième session, en octobre 2001 : « L'engagement qu'a pris l'UNESCO de promouvoir une culture de la paix dans tous ses domaines de compétence est plus pertinent que jamais face aux conflits internes ou inter-États

qui se prolongent ou qui éclatent et à l'apparition de nouveaux types de risques sociaux auxquels les populations civiles paient un lourd tribut et qui aggravent la vulnérabilité de bien des sociétés ». Les contributions des secteurs et des bureaux hors siège de l'UNESCO à une culture de la paix seront associées à des informations concernant les initiatives de partenaires de l'Organisation, permettant ainsi une plus grande interaction.

32. En tant qu'organisation chef de file pour la Décennie, l'UNESCO assumera les tâches suivantes:

- Coordination des activités des commissions nationales, comités nationaux et bureaux hors siège de l'UNESCO en tant que centres de la mobilisation au niveau national, ce qui implique notamment une aide au développement des capacités d'utilisation des systèmes de communication;
- Concertation avec le Comité de liaison avec les ONG de l'UNESCO et, dans la mesure du possible, ses équivalents pour le Département de l'information et le Conseil économique et social en vue de mobiliser les ONG internationales;
- Collecte et présentation globale des contributions des institutions et programmes des Nations Unies au Programme d'action en faveur d'une culture de la paix;
- Mise au point concertée d'indicateurs pour les huit domaines d'action en faveur d'une culture de la paix;
- Enfin, poursuite du développement des systèmes d'information et de communication relatifs au mouvement mondial.

33. En réponse à une demande de l'UNESCO, le Comité de haut niveau des programmes du Comité administratif de coordination a appelé tous les organismes des Nations Unies à désigner des centres de liaison en vue de collaborer avec l'UNESCO à l'élaboration des indicateurs et des rapports sur l'application du Programme d'action. En outre, les activités des organismes des Nations Unies au niveau national seront intégrées dans les systèmes d'information pour la Décennie décrits ci-dessous (voir par. 53 à 56).

VI. Rôle des organes compétents des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Université pour la paix

A. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

34. L'UNICEF qualifie l'éducation pour la paix de « processus d'amélioration des connaissances, des attitudes et des valeurs nécessaires pour faire évoluer les comportements de façon que les enfants, les jeunes et les adultes parviennent à prévenir les conflits et la violence, tant ouvertement que structurellement; régler pacifiquement les conflits; et créer les conditions favorables à la paix, que ce soit sur le plan intrapersonnel, interpersonnel, intergroupes, national ou international ». L'UNICEF considère que l'éducation pour la paix est un élément essentiel d'une éducation de base de qualité dont le contenu, les mécanismes d'apprentissage et l'environnement didactique concourent à promouvoir une culture de la paix. Cela correspond également au souci du Fonds, qui s'efforce d'atteindre les groupes défavorisés et marginalisés, notamment ceux qui vivent dans un climat de violence, et qui met l'accent sur les situations antipédagogiques. En outre, cette approche s'inscrit dans le droit fil du Cadre d'action de Dakar. L'éducation pour la paix a sa place au sein de toute société – et pas seulement dans les pays qui font face à des conflits armés ou à des situations d'urgence. Étant donné qu'il faut du temps pour modifier durablement les comportements des enfants et des adultes, l'éducation pour la paix ne peut donc être efficace que comme un processus à long terme et non comme une intervention de courte durée. S'il est vrai que les activités en faveur de l'éducation pour la paix sont souvent menées en milieu scolaire et dans d'autres contextes d'apprentissage, il faudrait, pour bien faire, que l'ensemble de la collectivité soit associée à ces efforts.

35. En sa qualité de centre de coordination des **activités d'éducation et de sensibilisation aux dangers des mines terrestres** menées à l'échelle du système des Nations Unies, l'UNICEF encourage la sensibilisation à la présence et aux dangers des mines et cherche à enseigner aux enfants et aux parents à vivre plus sûrement dans les zones minées. Les programmes du Fonds utilisent également d'**autres canaux de communica-**

tion pour accéder aux enfants, aux jeunes et aux adultes qui pourraient ne pas être atteints par les programmes menés en milieu scolaire ou extrascolaire. Parmi les initiatives prises, on peut notamment citer :

- « **La voix des jeunes** » : cette activité sur Internet (<<http://www.unicef.org/>>) donne aux enfants et aux jeunes la possibilité de s'informer sur les problèmes de portée mondiale et, en particulier, sur leur incidence pour les enfants et les jeunes du monde entier, d'échanger leurs points de vue avec d'autres et de rechercher des moyens d'agir dans leur propre milieu. Une des sections de La voix des jeunes sur le site Web est consacrée aux enfants et à la guerre;
- **Programmes télévisés** : la campagne « Votez pour la paix », lancée en Colombie a incité les citoyens, y compris de nombreux enfants, à exiger la fin de la violence. Le documentaire « *Soldiers of Peace* », qui a été primé, a été diffusé dans le monde entier par CNN International.
- **Promotion de la tolérance au Kosovo** : dans le cadre d'un projet scolaire pilote mené avec l'aide du Gouvernement japonais. Sur les 10 écoles dans lesquelles la première phase du projet a été mise en train, cinq sont « hétérogènes », c'est-à-dire qu'elles regroupent des élèves de plusieurs origines ethniques.

B. L'Université pour la paix

36. L'Université pour la paix a été créée en décembre 1980, en vertu de la résolution 35/55 de l'Assemblée générale, en vue de « doter l'humanité d'un établissement international d'enseignement supérieur au service de la paix, ayant pour objectif de favoriser entre tous les êtres humains un esprit de compréhension, de tolérance et de coexistence pacifique, d'encourager la coopération entre les peuples et de contribuer à réduire les obstacles et les menaces à la paix et au progrès dans le monde, conformément aux nobles aspirations proclamées dans la Charte des Nations Unies ». Dans le cadre de sa mission, l'Université pour la paix cultive de vastes domaines du savoir, enseigne et fait des recherches qui vont des droits de l'homme et du droit international à la paix et au développement, en passant par les aspects sexospécifiques de la paix, la sécurité commune, les conséquences des conflits armés pour les enfants, les médias et la paix, les conflits et la dégradation du

milieu, le relèvement dans le sens de la paix – y compris la démilitarisation, et la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants – sans oublier le travail transectoriel consistant à faire de l'éducation un meilleur instrument de paix, en éduquant notamment le personnel enseignant.

37. Les activités menées au cours de cette décennie dans les huit domaines énoncés dans le Programme d'action, en vue de promouvoir une culture de la paix, sont plus précisément les suivantes :

a) Renforcement d'une culture de la paix par l'éducation

38. En vue de promouvoir l'étude des matières énumérées plus haut, des consultations approfondies ont été organisées dans le monde entier avec les établissements d'enseignement et de recherche, les administrations publiques, la société civile, les fondations et d'autres organismes. En décembre 2000, l'Université pour la paix a organisé à Bangkok, en collaboration avec l'Université Mahidol, sa première réunion consultative qui a rassemblé les présidents, vice-présidents, recteurs et doyens de 35 universités établies dans 20 pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a été l'occasion de confronter les enseignements tirés des programmes nationaux consacrés à la paix et au règlement des conflits et d'examiner des modalités et des stratégies de coopération en matière de recherche, d'éducation, d'enseignement et de formation dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. L'Université pour la paix et l'Université Mahidol ont signé un mémorandum d'accord prévoyant l'élaboration de programmes conjoints sur des questions ayant trait au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, et la création d'un centre commun sur le campus de l'Université Mahidol. En mars 2001, une deuxième réunion consultative d'éminents spécialistes du monde entier, de hauts fonctionnaires des Nations Unies et d'autres experts, a été organisée au Siège de l'ONU; il s'agissait de réfléchir aux orientations futures du programme d'enseignement en faveur de la paix de l'Université, de sorte que celle-ci joue le rôle d'un véritable centre mondial d'information pour l'éducation en matière de prévention des conflits et de règlement pacifique des différends. Les participants ont examiné la stratégie institutionnelle de l'Université pour conclure que celle-ci pouvait apporter une contribution importante au niveau international à la réorientation générale des études

consacrées à la paix et aux conflits. Une troisième réunion consultative a été organisée en juin 2001 au Tadjikistan, en partenariat avec le Département des affaires politiques de l'ONU, en vue de poser les bases d'un programme d'éducation, de formation et de recherche portant sur des questions ayant trait à la paix en Asie centrale. Une quatrième réunion consultative rassemblant les recteurs et présidents de 18 universités s'est tenue à Montevideo en août 2001. L'appui aux objectifs poursuivis par les organismes des Nations Unies est une considération essentielle dans l'élaboration du programme de l'Université, en ce qui a trait aux activités en faveur de la paix et de la sécurité. L'Université peut offrir l'enseignement et la formation dont le besoin se fait sentir de plus en plus dans des domaines spécialisés ayant trait à la paix. Elle peut également mettre pleinement à profit les ressources intellectuelles et l'expérience de l'ONU. Soucieuses de mieux coordonner leurs activités et de coopérer davantage, notamment en matière d'éducation et de diffusion des connaissances sur les questions ayant trait à la paix, l'Université pour la paix et l'Université des Nations Unies ont signé un mémorandum d'accord en septembre 2000. L'Université pour la paix et l'UNESCO sont également en voie de collaborer plus étroitement comme le montre par exemple la création d'une chaire UNESCO à l'Université.

b) Promotion du développement économique et social durable

39. Le Conseil de la Terre, organisation non gouvernementale indépendante établie au Costa Rica, et l'Université pour la paix réaliseront ensemble plusieurs activités portant sur l'environnement et les ressources naturelles. L'Université collabore aussi avec une organisation apparentée, le Centre international de médiation pour l'environnement et le développement, établi sur le campus de l'Université pour la paix. Des cycles courts d'enseignement sur les ressources naturelles et la prévention des conflits, d'une part, et sur le développement socioéconomique et la paix, de l'autre, seront administrés dans les prochains mois. L'Université dispense également, en collaboration avec la School of International Service de l'American University de Washington, un double programme de maîtrise combinant ressources naturelles et développement durable, qui a démarré en septembre 2001.

c) Promotion du respect des droits de l'homme

40. Le Séminaire d'experts sur les droits de l'homme et la paix a été organisé à Genève à la demande du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, comme le prévoyait la résolution 2000/66 de la Commission des droits de l'homme. À l'occasion d'un forum intergouvernemental organisé lors de la Journée des droits de l'homme en décembre 2000, 30 experts et spécialistes internationaux ont fait, à propos du rôle des droits de l'homme dans le développement d'une culture de paix, des observations et des recommandations qui ont été présentées à la Commission des droits de l'homme en mars 2001.

d) Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

41. En plus de la maîtrise sur les aspects sexospécifiques de la paix dont le programme est en cours d'élaboration, l'Université organise un cours de féministe sous l'angle des situations de conflit.

e) Participation à la vie démocratique

42. Le Gouvernement italien a promis de subventionner un programme de l'Université visant à promouvoir la paix et à prévenir les conflits dans la sous-région de l'Amérique centrale. L'Université et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale ont signé un mémorandum d'accord en août 2001 en vue d'établir un cadre permettant de proposer, de promouvoir et de mettre en oeuvre des projets bilatéraux et multilatéraux d'échanges, de consultations, de coopération et d'assistance techniques auxquels participeront les deux signataires et qui porteront sur des questions ayant trait à la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.

f) Promotion de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité

43. Un projet a également été mis au point en vue de lancer des activités d'éducation et de recherche dans le domaine de la paix dans les pays d'Asie centrale, région où la stabilité et la paix sont menacées. Dans une première étape, une réunion préparatoire consacrée aux enseignements tirés du processus de paix mené au Tadjikistan sous les auspices des Nations Unies a été organisée à Douchanbé les 21 et 22 juin 2001, en collaboration étroite avec le Département des affaires politiques; y participaient des universitaires, des experts et des fonctionnaires de la région et de l'extérieur. Les études

et activités conçues et mises en oeuvre à cette occasion marquent la première phase d'un programme d'éducation et de recherche en faveur de la paix en Asie centrale. Les Gouvernements allemand, danois et finlandais ont parrainé la réunion.

g) Appui à la communication participative et à la libre circulation de l'information et des connaissances

44. L'importance du rôle que peuvent jouer les médias dans la réconciliation et le règlement des différends par des voies pacifiques est évidente. Aussi, le Conseil de l'Université a-t-il approuvé la création d'un institut des médias et de la paix. Une réunion préparatoire organisée en avril 2001 a rassemblé des cadres supérieurs des médias, des experts du relèvement et de la consolidation de la paix, des formateurs, des chercheurs et des experts originaires de diverses régions, qui ont fait des recommandations sur la création de l'institut, prévue sur trois ans. Une vaste campagne d'appel de fonds a été lancée en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour créer l'institut, qui aura son siège en Europe.

h) Promotion de la paix et de la sécurité internationales

45. Dans la ligne des efforts faits par l'Université pour se créer une audience et mobiliser des appuis dans la région de l'Asie et du Pacifique, une réunion de haut niveau a été organisée à Bangkok en juin 2001 à titre non officiel en vue d'examiner le nouveau rôle joué par l'armée au regard de l'évolution économique, sociale et écologique, y compris les catastrophes naturelles. Les responsables militaires de huit pays de l'Asie ont participé à cette réunion. L'Université pour la paix a conclu un accord avec l'Institut des hautes études militaires de l'Armée royale thaïlandaise en vue de mettre au point des programmes d'éducation et de formation et de mener des travaux de recherche conjoints. Suite à une décision du Sénat colombien, l'Université pour la paix a lancé, en collaboration avec le Gouvernement colombien, une initiative visant à créer un centre mondial de recherche et de formation en matière de règlement des conflits, qui aura pour mission : a) de mobiliser l'appui international et d'apporter des données d'expérience en vue de mettre au point des activités de formation et de recherche à l'appui de la consolidation de la paix et du règlement des conflits en Colombie; b) de fournir un lieu où s'échangent des analyses et s'élaborent de nou-

velles stratégies de consolidation de la paix et de règlement des conflits; c) de faire connaître le témoignage de la Colombie en matière de consolidation de la paix et du règlement des conflits, et de faciliter l'échange de données déjà engagé avec les décideurs, les administrations publiques et la société civile d'autres pays enlisés dans des conflits violents.

VII. Diffusion de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix

46. L'UNESCO prêtera son appui pour que la Déclaration et le Programme d'action ainsi que les documents connexes puissent être largement diffusés dans différentes langues au cours de la Décennie. Dans une lettre qu'il leur a adressée le 29 décembre 2000, le Directeur général de l'UNESCO a sollicité la collaboration de toutes les commissions nationales de l'UNESCO pour faire traduire et diffuser dans les langues nationales la Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix, dont le texte était joint à sa lettre. Des réponses ont été reçues du bureau de l'UNESCO à Sarajevo, qui a traduit les documents et les ont diffusés en Bosnie-Herzégovine, ainsi que du centre d'information des Nations Unies et du bureau de l'UNESCO à Moscou, qui les ont diffusés dans la Fédération de Russie.

VIII. Éducation pour une culture de la paix et de la non-violence

47. Si l'on veut que les enfants soient véritablement le centre de la Décennie, la stratégie exposée dans le détail dans le rapport susmentionné du Secrétaire général, met l'accent sur l'éducation pour une culture de la paix et de la non-violence, dans le milieu éducatif scolaire et non scolaire et à tous les niveaux. Elle repose sur la Déclaration et la Convention sur les droits de l'enfant, l'Acte constitutif de l'UNESCO et le Cadre d'action de Dakar.

48. L'éducation pour une culture de la paix et de la non-violence devrait, par sa teneur, promouvoir les connaissances, savoirs, valeurs, attitudes et comportements caractéristiques d'une culture de la paix telle que la définissent les résolutions des Nations Unies. Le Manifeste 2000, qui exprime ces valeurs dans la langue de tous les jours, sera intégré aux programmes

d'éducation scolaires et non scolaires. En fait, la définition élargie de la culture de la paix qu'il propose intègre et prolonge les orientations prioritaires de l'UNESCO depuis sa création, à savoir l'éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance et la compréhension internationale, mais aussi le développement durable, la liberté d'expression et l'égalité entre les hommes et les femmes.

49. Les modalités de l'éducation pour une culture de la paix et de la non-violence, telles qu'elles sont exposées en détail dans le rapport du Secrétaire général, portent sur la formation des éducateurs, l'élaboration et la réforme de programmes, de matériels pédagogiques et de manuels scolaires, la participation active des familles et de la communauté, la promotion du pluralisme linguistique, la mise en réseau des établissements d'enseignement, le renforcement et l'évaluation des projets pilotes, ainsi que l'élaboration de méthodes de résolution pacifique des conflits et des programmes spécialement destinés aux enfants des régions en conflit.

50. L'UNESCO joue un rôle de premier plan dans l'éducation pour une culture de la paix et de la non-violence et continue de coopérer étroitement avec l'UNICEF, qui a pris part à l'élaboration du rapport du Secrétaire général. À l'UNESCO, le Secteur de l'éducation, et en particulier la Division de la promotion de la qualité de l'éducation, est le fer de lance de l'éducation pour une culture de la paix et de la non-violence, considérée comme l'initiative intersectorielle menée à l'échelle de l'organisation qui associe tous les secteurs et tous les bureaux hors siège.

IX. Rôle de la société civile

51. Le rôle que joue la société civile à tous les niveaux, local, régional et national, est souligné dans la résolution 55/47. La société civile est invitée à donner plus d'ampleur aux activités visant à promouvoir une culture de la paix et de la non-violence, en créant des partenariats et en procédant à des échanges d'informations qui contribuent à un mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix. Ses éléments, y compris les organisations non gouvernementales, sont encouragés à contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie en adoptant leurs propres programmes d'activités pour compléter les initiatives des États Membres, des organismes des Nations Unies et des autres organisations mondiales et régionales.

52. À cet égard, le Colloque des ONG internationales qui s'est tenu à l'UNESCO les 24 et 25 novembre 2000 sous l'égide du Comité de liaison avec les ONG de l'UNESCO a proposé pour la Décennie un plan d'activités ambitieux, que les ONG sont invitées à adopter à leur conférence internationale à la fin de l'année 2001. Le Comité de liaison de l'UNESCO a pris contact avec ses homologues du Conseil économique et social et du Département de l'information à New York pour les associer à l'effort de mobilisation en faveur de la Décennie.

53. Les relations nouées avec la société civile au cours de l'Année internationale pour la culture de la paix seront maintenues, à l'échelon national par l'intermédiaire des centres de liaison, et à l'échelon international par l'intermédiaire du Comité de liaison avec les ONG de l'UNESCO et les comités équivalents du Siège de l'Organisation des Nations Unies. L'ancien système des accords-cadres de partenariat est abandonné. Les participants au mouvement mondial seront plutôt invités à échanger, en utilisant les sites Web indiqués ci-après, l'information relative aux initiatives qu'ils mènent (aussi bien les manifestations que les projets), et notamment à en faire un compte rendu et une évaluation, qui fourniront la substance du rapport à mi-parcours et du rapport final de la Décennie et du Programme d'action qui seront présentés à l'Assemblée générale.

X. Rôle des médias et des nouvelles technologies de l'information et de la communication

54. L'action concertée exposée en détail dans le rapport du Secrétaire général vise à associer les médias à l'éducation pour une culture de la paix et de la non-violence. Cette mesure revêt une grande importance pour les enfants, qui sont exposés à l'extrême violence et à l'exploitation sexuelle dépeintes dans la presse, la télévision, le cinéma, les jeux vidéo et l'Internet. Une attention particulière sera accordée aux initiatives qui permettent aux jeunes d'analyser et de commenter les productions médiatiques prônant les principes d'une culture de la paix et de la non-violence, notamment le réseau CPNN qui regroupe les sites Internet modérés indiqués ci-après.

55. Les systèmes de communication et de maillage en réseau mis en place au cours de l'Année internationale

seront maintenus et mis à la disposition de tous les partenaires de la Décennie afin de leur fournir l'information actualisée sur le mouvement mondial, qui est indispensable pour renforcer leur prise de conscience et leur mobilisation. Ainsi, les deux sites Web <<http://www.unesco.org/iycp>> (public) et <<http://www.unesco.org/iycptec>> (privé) sont devenus, après modification, des sites consacrés au mouvement mondial : <<http://www.unesco.org/cp>> (public) et <<http://www.unesco.org/cptec>> (privé). Tous ceux qui oeuvrent pour une culture de la paix sont invités à introduire dans le système des données sur les activités qu'ils entreprennent en la matière. Pour obtenir un numéro d'accès à l'Internet, ceux des organismes qui opèrent au niveau international sont priés de contacter un département ou un bureau hors siège de l'UNESCO qui s'occupe de la question, ou un bureau de l'UNESCO ou des Nations Unies chargé des ONG (pour toutes les ONG associées à l'UNESCO et aux Nations Unies). Au niveau national, les demandes devraient être adressées à un centre de liaison national, comme indiqué sur le site Web (commission nationale pour l'UNESCO, bureau régional de l'UNESCO, ou bureau de pays des Nations Unies). Le renforcement des capacités d'utilisation de ces systèmes, tant par les centres de liaison nationaux (commissions nationales et bureaux hors siège de l'UNESCO) que par les ONG internationales concernées demeurera une priorité tout au long de la Décennie.

56. En ce qui concerne l'échange de données d'expérience « Société planétaire », le système sera encore davantage développé pour permettre aux partenaires à tous les niveaux d'entrer l'information relative à leurs projets à long terme en faveur d'une culture de la paix. Outre un bref descriptif des activités correspondant à chaque projet, il s'agit de donner des renseignements sur les ressources générées par chaque projet et celles qu'il souhaite recevoir des autres – en somme un lieu d'échanges en ligne pour les initiatives en faveur d'une culture de la paix.

57. Le système du CPNN sera élargi jusqu'à devenir un réseau mondial de sites Internet proposant dans de nombreuses langues une information et des productions médiatiques qui favorisent activement au moins un des aspects d'une culture de la paix. Des sites CPNN en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, japonais et russe ont été ouverts, ainsi qu'un site central « dépositaire » en anglais. L'universalité des messages est ainsi garantie, chaque partenaire traduisant la documentation

dans les deux sens : vers l'anglais à l'intention du site central, et du site central vers sa propre langue. Les articles sont rédigés par les visiteurs des sites avec l'aide de modérateurs qualifiés sur chaque site, conformément aux « règles du jeu » qui garantissent la qualité et la responsabilité des contenus. Comme ce fut le cas pendant l'Année internationale, ces systèmes basés sur l'Internet resteront couplés avec d'autres médias afin d'atteindre le public le plus large possible.

naires du mouvement mondial pour une culture de la paix seront encouragés à contribuer pleinement à l'établissement des rapports destinés à l'Assemblée générale.

XI. Rapports sur la Décennie et sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action

58. En tant qu'organisme chef de file de la Décennie, l'UNESCO a été notamment chargée de passer en revue et d'évaluer le Programme d'action de la Décennie. Outre le présent rapport, deux autres rapports seront soumis à l'Assemblée générale : un rapport à mi-parcours concernant la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix et couvrant les activités de tous les partenaires concernés, qui sera présenté, comme demandé dans la résolution 55/47, à la soixantième session de l'Assemblée en 2005; et un rapport similaire, qui devrait être soumis en 2010, à la fin de la Décennie.

59. Dans la phase initiale de ce processus, l'UNESCO s'efforcera de définir, à partir des données disponibles, statistiques et autres, des indicateurs couvrant le Programme d'action utilisables par tous les protagonistes pour élaborer le rapport d'activité à mi-parcours. Ces indicateurs, qui s'appuieront sur les données fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO, les instituts et universités et les organismes compétents des Nations Unies, devront refléter les résultats des activités entreprises dans le cadre du mouvement mondial. Les indicateurs ainsi définis seront transmis aux centres de liaison nationaux (commissions nationales et bureaux hors siège de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO), ainsi qu'aux ONG internationales.

60. L'élaboration des indicateurs du Programme d'action sur une culture de la paix doit être un processus dynamique et prospectif. Le concept relativement neuf de la culture de la paix ne cesse d'évoluer en fonction des activités engagées et des enseignements tirés de l'expérience. Par conséquent, les divers parte-